



Journal de la section des Vosges CGT - Finances Publiques

**Numéro 14
Avril 2015**

**COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL
DU 10/04/15**

**35 000 suppressions
d'emplois à la DGFIP
depuis 10 ans.**

*

**235 postes détruits à la
DDFIP des Vosges
depuis 2003.**

*

**14 suppressions de
postes actées pour la
seule année 2015.**

*

**1ère vague de fermeture
de trésoreries pour 2015
: Fraize, Docelles et
Plombières les bains.**

*

**Parution du projet de
mutation des agents C :
2597 postes laissés
vacants**

*

**Départs à la retraite
d'agents très
expérimentés à venir +
recrutement indigent =
PERTE DE
COMPETENCE !**

*

**Maintien du gel du point
d'indice depuis juillet
2010: préjudice salarial
de 14% depuis janvier
2000.**

*

**Suppression de la prime
d'intéressement
(versement de 120€ en
2014) en 2015!**

Le 10 avril dernier, un Comité Technique Local était réuni pour statuer notamment sur les propositions de la DDFIP des Vosges relatives aux réductions des horaires d'ouverture de l'ensemble de ses structures départementales, traduction locale de la circulaire du 22/10/14 dédiée à ce sujet.

Pour le département des Vosges, la circulaire du 22 octobre 2014 se traduit donc ainsi :

- Volume horaire hebdomadaire ouverture au public avant projet : 1189,5 h.
- Volume horaire hebdomadaire ouverture projeté par la DDFIP : 937 h.

La DDFIP fait donc le choix de réduire de 252h30 les heures d'ouverture au public, soit 21 % de temps en moins consacré à l'accueil des usagers !

La CGT a rappelé en 1er lieu que c'est en partie par l'accueil que la fusion DGI-DGCP avait été justifiée. En 2007, l'objectif de l'administration était alors de mettre l'utilisateur au cœur de la fusion.

Seulement depuis 2008, le département des Vosges a subi près de 130 suppressions de postes !

A ces suppressions s'ajoutent les restructurations qui n'ont eu de cesse de fragiliser les services et les collectifs de travail.

Il fallait donc que la DGFIP revoie sa copie et s'échine par tous les moyens à réduire les heures d'ouverture et les possibilités de contact entre l'administration et les usagers afin de remettre l'agent (enfin, celui qui résiste à la pression...) au travail.

Et l'Administration de rivaliser d'imagination pour éloigner l'utilisateur de ses structures d'accueil... :

- Mise en place de plateformes téléphoniques.
- Instauration de centres de contact.
- « Promotion » de l'E-administration (site *impots.gouv.fr* accessible 24h/24 et 7j/7) couplée à la disparition de toute référence locale sur les avis d'imposition.

L'utilisateur doit donc être adepte de la E-technologie ou disparaître !

La circulaire du 22 octobre 2014 sur les horaires d'ouverture de l'accueil physique des structures accueillant du public tombe donc à point nommé pour achever la conversion de l'usager au tout dématérialisé...quitte à sacrifier au passage l'un des fondements du Service Public !

Les organisations syndicales représentatives de la DGFIP (Solidaires, CGT, CFDT et FO) ne s'y étaient d'ailleurs pas trompés en rejetant unanimement cette circulaire lors de sa présentation à l'occasion du Comité Technique de Réseau (réunion nationale) convoqué le 30/09/14.

Utilisant pleinement la **possibilité** offerte par cette circulaire de réduire l'amplitude des horaires d'ouverture, la DDFIP a donc présenté *pour avis* aux organisations syndicales locales un unique tableau dit de synthèse pour présenter et justifier ses choix, site par site.

Mais comment ce document a-t-il été constitué ? Quels critères ont servi à son élaboration ?

- Des comités locaux d'usagers (pourtant évoqués dans la circulaire du 22/10/14) ont-ils été réunis ?
- Des sondages locaux ont-ils été réalisés auprès des usagers ou des collectivités locales ?
- Les mesures d'affluence réalisées au moyen du programme ORCFA ont-elles été utilisées ?
- Quid des consultations organisées ?
- Quid des visites des usagers concentrés sur les seuls créneaux laissés à leur disposition ?

En réponse à ces interrogations, le DDFIP s'est donc fendu de l'explication suivante :

« Seuls les agents de la DDFIP ont été consultés. Il a été notamment préconisé de ne pas, autant que possible, opter pour une fermeture (la journée complète s'entend) au public les mercredis et les vendredis. En outre, ces plages d'ouverture au public pourront être ponctuellement (et provisoirement) élargies pour répondre à certaines périodes de charge particulières (période d'échéances déclaratives ou de paiement,...)».

Explications rapidement mis en pièce à la lecture du seul document fourni !

A la trésorerie de Châtenois, déjà fermée les mercredis et les vendredis, viennent ainsi s'ajouter désormais celles de Raon l'Étape (les heures d'ouverture sont portées de 35h à 16h) et de Bulgnéville !

Parmi les modifications les plus importantes figurent celles se rapportant à la trésorerie de Charmes-Brantigny dont les heures d'ouverture passent de 34h30 à 20h et la trésorerie de Mirecourt dont les heures d'ouverture passent de 32h30 à 21h !

A la lumière de tous ces éléments, nul n'imaginait que le vote exprimé par les organisations syndicales départementales irait contredire celui unanime effectué dans les instances nationales !

Malheureusement, il faut croire qu'il est plus facile d'entériner pour certains un recul sans précédent du Service Public que d'exprimer clairement son opposition à un tel projet !

	POUR	CONTRE	ABST / REFUS VOTE
Solidaires / CGT / FO		X	
CFDT			X

Pour la CGT, la mission d'accueil doit être repensée et examinée dans tous ses points d'entrée, accueil physique généraliste et spécifique, accueil téléphonique, accueil des courriels (réponses aux questions).

Pour ce faire, il doit y avoir concertation entre l'administration, les personnels et tous les intervenants particuliers, professionnels et collectivités territoriales à partir des besoins pour un service public de qualité. Le problème de l'accueil résulte avant tout des suppressions d'emplois qui ont fragilisé nos missions et l'ensemble des personnels chargés de les mettre en œuvre.